



Changement de filiale et CP

Par **Dasyu**, le **23/01/2019** à **17:33**

Bonjour,

Ayant postulé sur un poste dans une autre filiale du groupe pour lequel je travaille actuellement, je me vois proposer un nouveau contrat de travail avec maintien de l'ancienneté et une nouvelle période d'essai.

Ma/mes question(s) :

- un transfert de contrat plutôt qu'un nouveau contrat (impliquant donc une démission de mon poste actuel) est-il possible a priori sachant que les 2 filiales sont des entités juridiques différentes ? Si oui, y a-t-il des points de vigilance particuliers à avoir dans la cas de transfert de contrat ? Peut-on en profiter pour faire un avenant ?
- en considérant l'utilisation d'un nouveau contrat, je souhaite négocier la suppression de la période d'essai. cela vous paraît-il raisonnable ?
- Est-il envisageable de demander à conserver mes droits à Congés Payés acquis depuis le 31/05/2018 dans mon nouveau poste ?

Merci d'avance de vos conseils/éclaircissements !